

**Collection**

*Études théoriques*

**no ET0405**

**Le modèle québécois et le développement  
régional et local : vers le néolibéralisme  
et la fin du modèle québécois ?**

par  
Benoît Lévesque

Copublication CRISES – ARUC-ÉS

mai 2004

Cahiers du CRISES  
Collection «*Working Papers*» - no 0405  
« Le modèle québécois et le développement régional et local :  
vers un néolibéralisme et la fin du modèle québécois ? »  
par Benoît Lévesque

ISBN : **2-89605-150-3**  
Dépôt légal : mars 2004  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

## PRÉSENTATION DU CRISES

Notre Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) est une organisation interuniversitaire qui étudie et analyse principalement « les innovations et les transformations sociales ».

Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles.

En se combinant, les innovations peuvent avoir à long terme une efficacité sociale qui dépasse le cadre du projet initial (entreprises, associations, etc.) et représenter un enjeu qui questionne les grands équilibres sociétaux. Elles deviennent alors une source de transformations sociales et peuvent contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de développement.

Les chercheurs du *CRISES* étudient les innovations sociales à partir de trois axes complémentaires : le territoire, les conditions de vie et le travail et l'emploi.

### *Axe innovations sociales et territoire*

- Les chercheurs de l'*axe territoire* s'intéressent principalement aux rôles des acteurs sociaux, et à leurs pratiques innovatrices, dans les recompositions territoriales contemporaines. Ils étudient notamment l'émergence de réseaux sociaux et leurs liens avec de nouvelles formes de territorialité ; les relations entre les entreprises, les acteurs sociaux et les instances politiques locales ; les identités locales et leurs liens avec le développement économique et social ainsi que les modalités de gouvernance territoriale.

### *Axe innovations sociales et conditions de vie*

- Les chercheurs de l'*axe conditions de vie* s'attardent à repérer, décrire et analyser des innovations sociales visant l'amélioration des conditions de vie, notamment en ce qui concerne la consommation, l'emploi du temps, l'environnement familial, l'insertion sur le marché du travail, l'habitat, les revenus, la santé et la sécurité des personnes. Ces innovations se situent, généralement, à la jonction des politiques publiques et des mouvements sociaux : services collectifs, pratiques de résistance, luttes populaires, nouvelles manières de produire et de consommer, etc.

*Axes innovations sociales, travail et emploi*

- Les membres de l'*axe travail et emploi* centrent leurs travaux sur l'organisation du travail, la régulation de l'emploi et la gouvernance des entreprises dans le secteur manufacturier, dans la fonction publique et dans l'économie du savoir. Les recherches portent sur les dimensions organisationnelles et institutionnelles de l'emploi et du travail. Elles concernent tant les syndicats et les entreprises que les politiques publiques et s'intéressent à certaines thématiques comme les stratégies des acteurs, le partenariat, la gouvernance des entreprises, les nouveaux statuts d'emploi, le vieillissement au travail, la formation et l'économie du savoir.

**LES ACTIVITÉS DU CRISES**

En plus de la conduite de nombreux projets de recherche, l'accueil de stagiaires post-doctoraux, la formation des étudiants, le *CRISES* organise toute une série de séminaires et de colloques qui permettent le partage et la diffusion de connaissances nouvelles. Les cahiers de recherche, les rapports annuels et la programmation des activités peuvent être consultés à partir de notre site Internet à l'adresse suivante : [www.cris.es.uqam.ca](http://www.cris.es.uqam.ca).

*Denis Harrisson*

Directeur

## NOTES SUR L'AUTEUR

Benoît LÉVESQUE est professeur au Département de sociologie, à l'Université du Québec à Montréal et membre du CRiSES.



## TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ .....	ix
INTRODUCTION .....	1
1. LE MODÈLE DE LA RÉVOLUTION TRANQUILLE ET LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, UNE MÊME APPROCHE CENTRALISATRICE ET HIÉRARCHIQUE (1960-1980) .....	3
2. VERS UN MODÈLE UN MODÈLE PARTENARIAL OUVERT À LA SOCIÉTÉ CIVILE : NOUVELLES APPROCHES DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LOCAL (1985-2003) .....	7
3. VERS UNE APPROCHE NÉOLIBÉRALE DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LOCAL (2003- ----) ? .....	11
CONCLUSION .....	19
BIBLIOGRAPHIE .....	23





## RÉSUMÉ

*Il y a moins d'une année, nous avons écrit que le modèle québécois évoluait vers un modèle partenarial élargi qui incluait la société civile, un modèle différent du néolibéralisme (sans doute nous avons ajouté un point d'interrogation à cette affirmation pour indiquer qu'il s'agissait d'une tendance, non d'un fait accompli). Suite à l'arrivée au pouvoir du Parti libéral du Québec et aux orientations qu'il a prises, nous devons prendre acte d'un changement radical de conjoncture politique pour questionner nos analyses antérieures<sup>1</sup> sur le devenir du modèle québécois. Comme le développement régional et local constitue une composante du modèle québécois, il est possible d'établir à grands traits une périodisation des quarante dernières années d'intervention dans ce domaine<sup>2</sup>.*

*Benoît Lévesque*

---

<sup>1</sup> La troisième section de ce texte, qui porte sur les nouvelles politiques de développement régional et local, est inédite. Par ailleurs, nous nous inspirons largement : 1) de notre communication au forum public de février 2003 sur le modèle québécois pour caractériser le modèle québécois de première et celui de seconde génération (Lévesque, 2003) et 2) de notre analyse du développement régional dans ses rapports avec la mondialisation pour caractériser les approches du développement régional (Lévesque, 2002). Dans un cas comme dans l'autre, la recherche de Gilles L. Bourque (2001) constitue pour nous une importante source d'inspiration.

<sup>2</sup> Tenir compte du développement régional et local lorsqu'il est question du modèle québécois, est relativement original puisque la plupart des analyses sur ce modèle n'en tiennent que très peu compte, voire pas du tout (Tremblay, 2002).



## INTRODUCTION

Dans la première partie de ce texte, nous montrerons comment les approches du développement régional, à partir du début des années 1960, ont été marquées par le modèle de la Révolution tranquille, une approche centralisatrice et hiérarchique qu'on peut également qualifier de *top down*. Dans une deuxième partie, nous établirons, entre autres, que les initiatives régionales et surtout locales, à partir de la seconde moitié des années 1980, ont participé à l'élaboration d'une approche misant sur le partenariat avec la société civile alors que la mondialisation et l'émergence d'une nouvelle économie s'accompagnaient paradoxalement d'une revalorisation du territoire et des effets de proximité rendant ainsi pensable un nouvel arrimage entre l'économique et le social, entre les secteurs industriels et les régions, notamment à partir d'une approche *bottom up* (ou *development from below*). Dans une troisième partie, nous tenterons moins de définir dans ses grandes lignes ce que serait un modèle québécois néolibéral que de proposer une première analyse des nouvelles politiques de développement régional et de financement des entreprises qui ont été adoptées, dans le premier cas, et annoncées dans le second. Dans le cadre d'interventions venant d'en haut (*top down*), le gouvernement de Jean Charest privilégie maintenant le marché comme mécanisme idéal de régulation et des gouvernances régionales et locales reposant sur le partenariat public-privé (le PPP réduit le partenariat au secteur privé entendu dans son sens le plus restreint, soit de Chambres de commerce et d'entreprises privées) comme modalités de coordination. En conclusion, nous nous interrogerons sur les leçons à tirer de cette périodisation (et du virage actuel) qui soulève de nombreuses questions touchant la démocratie et l'économie dans son rapport au social et au territoire.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il faut reconnaître que la question du modèle québécois comme celle des approches du développement régional est devenue plus politique qu'auparavant<sup>3</sup>. Bien que préoccupé nous-même de politique, nous nous sommes efforcé d'examiner le modèle québécois sous l'angle de la recherche, avec les inconvénients qui en découlent au plan politique (Lévesque, 2002a). Sous cet angle, nous pouvons nous appuyer, entre autres, sur les études portant sur les formes d'État-providence (Esping-Andersen, 1999 ; Giddens, 1999 ; Noël, 1996, Enjolras, 1995 ; Delorme et André, 1983) et de capitalismes (Albert, 1991 ; Boltanski et Chapiello, 1999 ; Boyer, 2003 et 1986 ; Hollingsworth et Boyer, 1997 ; Piore et Sabel, 1989 ; Salais et Storper, 1993 ; Streeck, 1992 ; Vergata, 2000) ou même sur les « variétés du capitalisme » (Hall et Soskice (2001), sans oublier les nombreuses recherches dans le domaine du développement régional auxquelles nous nous référerons au besoin. Ces recherches supposent que le capitalisme peut être caractérisé non seulement par une économie de marché mais aussi par l'inscription de cette économie dans des formes institutionnelles (institutions, lois, mesures, programmes) contrastées par l'action des acteurs sociaux et des héritages historiques. D'autres insisteront plus sur la « trame socio-culturelle », mais concluent également que « les capitalismes, comme tous les autres régimes socio-économiques, ne se reproduisent pas à l'identique sur le même modèle dans tous les milieux » (Juillet, Paquet et Roy, 2001). L'ensemble de ces recherches laisse voir que les modèles nationaux ou régionaux de développement ne constituent pas des exceptions, mais des

---

<sup>3</sup> Le modèle québécois repose sur au moins trois idées dont l'importance respective peut varier selon la conjoncture : celle de l'intervention de l'État, celle de la concertation et celle du nationalisme québécois.

configurations relativement spécifiques d'éléments prenant sens dans un modèle plus général de développement.

Plus précisément, la notion de modèle national (ou même régional) de développement peut comprendre les éléments suivants (Lipietz, 1989) :

- Le contexte : ouverture des marchés, changements technologiques, mondialisation ;
- Les principaux acteurs sociaux (syndicats, associations patronales, mouvement coopératif, fonction publique et État) de même que les alliances relativement stables qui se nouent entre eux ;
- Le paradigme sociétal : la vision du monde concernant la société et les finalités de développement, les valeurs et points de repère pour imaginer le possible et séparer le pensable de l'impensable<sup>4</sup> (Jenson, 1989) ;
- Le mode de régulation, la forme de l'État, les politiques économiques et sociales, les formes de gouvernance, la place respective de l'État, du marché et de la société civile ;
- Le système productif : les secteurs et branches industrielles privilégiées, les façons d'organiser la production, les formes de concurrence et de coopération, l'organisation du travail, les formes de propriété, le mode de financement des entreprises, etc ;
- Le système des services collectifs : les politiques et la protection sociales, les services de santé et d'éducation, la place respective du public, du privé et des associations dans les services aux personnes ;
- Le rapport au territoire : l'inscription dans l'économie-monde, la configuration de l'espace national, la place du régional et du local.

Caractériser avec précision le modèle québécois selon toutes ses dimensions ne peut être réalisé de manière relativement exhaustive qu'à partir d'une programmation de recherche mobilisant plusieurs chercheurs sur quelques années ; c'est ce que plusieurs chercheurs du *Centre de recherche sur les innovations sociales dans l'économie sociale, les entreprises et les syndicats* (CRISES<sup>5</sup>) se sont donné comme horizon de recherche au début des années 1990 (Lévesque, 2002a). Tout en étant redevable des contributions de plusieurs de nos collègues, notre définition du modèle de développement, selon ses diverses générations, représente une reconstruction *a posteriori* dont l'objectif est une meilleure compréhension des choses, conformément à la méthode weberienne du type-idéal (Weber, 1965 ; Boyer et Freyssenet, 2000 : 8). Autrement, une telle reconstruction après coup soulève autant de questions qu'elle n'apporte de réponses, mais elle a le mérite d'établir un certain ordre dans le questionnement et les enjeux qui s'en suivent.

---

<sup>4</sup> Les valeurs sont entendues ici comme ce qui est jugé important dans le cadre d'une société donnée, mais dont le contenu peut varier considérablement selon les groupes et classes sociales de sorte qu'elles représentent ce sur quoi les citoyens sont disposés à débattre, ce sur quoi ils s'affrontent ou même se battent (ex. : l'environnement ou encore la démocratie reconnue maintenant comme valeur partagée mais dont le contenu et à fortiori les formes concrètes sont loin de faire consensus).

<sup>5</sup> CRISES, voir le site : [www.crisis.uqam.ca](http://www.crisis.uqam.ca)

## 1. LE MODÈLE DE LA RÉVOLUTION TRANQUILLE ET LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, UNE MÊME APPROCHE CENTRALISATRICE ET HIÉRARCHIQUE (1960-1980)

Du point de vue des acteurs sociaux, la Révolution tranquille résulte d'une sorte de compromis entre le patronat et les syndicats dont les intérêts convergeaient sous l'angle d'une modernisation des entreprises et des secteurs économiques favorisant à la fois la création d'emplois, l'élargissement du marché interne et, par suite, une amélioration des conditions de vie (Brunelle, 1978). Pour réussir, cette modernisation avait besoin d'un rattrapage des régions ressources et des zones rurales les moins prospères, mais elle risquait de passer à côté de ces dernières sans une aide spécifique (voire une assistance) comme c'était d'ailleurs le cas pour les groupes sociaux défavorisés présents dans l'ensemble de la société (assistance sociale). Autrement dit, les politiques pour contrer les inégalités régionales et sociales de l'époque apparaissaient compatibles avec les politiques de développement économique alors mises de l'avant : d'une part, les dépenses consacrées à cette fin représentaient des débouchés nouveaux pour les entreprises et les régions centrales où était concentrée la plus grande partie de l'activité manufacturière ; d'autre part, les investissements dans le domaine de l'éducation et de la santé laissaient supposer une amélioration significative de la qualité de la main-d'œuvre et par suite de la productivité des entreprises. Ce cercle vertueux était d'ailleurs explicitement théorisé par Keynes pour le développement économique et par Beveridge pour le développement social.

Comme cela s'était produit ailleurs, la Révolution tranquille représentait une mutation « des formes de régulation de l'économie », ce qui représentait une « redéfinition des frontières entre l'État et le marché<sup>6</sup> » (Triglia, 2002 : 128). Pour les politiques économiques, le peu de succès rencontré par les *holdings* financiers mis sur pied dans les années 1950 par les groupes familiaux francophones pour la plupart concentrés dans les régions (ex. : la famille Brillant dans la région du Bas Saint-Laurent et la famille Simard dans la région de Sorel) a convaincu le gouvernement québécois d'intervenir pour soutenir la diversification industrielle et la formation de grandes entreprises (Bélanger, 1998 ; Bélanger et Fournier, 1987). Sous cet angle, l'intervention de l'État québécois dans le domaine du financement deviendra structurante comme en témoigne la création de la **Société générale de Financement** (SGF) en 1962 et de la **Caisse de dépôt et de placement** en 1966. Ces institutions contribueront à la formation de très grandes entreprises (ex. : Bombardier ou encore Cascades) et au renforcement de la propriété francophone dans les entreprises du secteur manufacturier. Pour le développement des petites et moyennes entreprises (PME), les interventions de l'État deviendront également structurantes avec la création de la *Société de développement industriel* (SDI) en 1971. De même, en proposant certains amendements à la loi des caisses d'épargne et de crédit, l'État québécois favorisera l'entrée du Mouvement Desjardins dans le financement des entreprises avec la création, en 1971, de la **Société d'investissement Desjardins** (aujourd'hui **Investissement Desjardins**). Enfin, dans le domaine du développement économique, les dépenses publiques passeront de 8,5 % en 1961 à 26,8 % du PIB en 1985 (Bourque, 2001 ; Vaillancourt et Leblanc, 1993).

---

<sup>6</sup> Le souligné est de nous.

Selon cette approche, **les politiques de développement régional** visaient donc à favoriser le rattrapage des régions en retard, à contrer les inégalités régionales et donc à aider principalement les régions en difficulté. À cette fin, elles favorisaient l'investissement dans les infrastructures et les ressources naturelles, l'urbanisation, la formation de pôles régionaux, voire de pôles de développement, quitte à procéder à la fermeture de municipalités rurales dont le potentiel agricole était limité. Comme le développement économique était supposé venir de l'extérieur (à l'image du « culte du Cargo »<sup>7</sup>), il fallait rendre la région plus attractive pour attirer les entreprises. Les plans de développement comme ceux du BAEQ étaient définis par des experts et par suite imposés d'en haut par le pouvoir politique, en dépit d'une consultation de la population. Plus concrètement, la régionalisation a d'abord été celle des services collectifs (éducation et santé), puis la création des régions administratives en 1966 (déconcentration administrative qui s'est faite souvent au détriment du local, tendance renforcée par la centralisation des services collectifs dans les villes centres) et de l'**Office de planification de développement du Québec** (OPDQ) en 1968 (Lévesque, 2002).

Même si ces politiques et ces interventions dans le développement régional ont été en grande partie financées par des subventions conditionnelles du gouvernement fédéral et des programmes conjoints Ottawa-Québec, le gouvernement du Québec s'est progressivement donné une démarche relativement spécifique (ex. : les régions administratives, les Conseils régionaux de développement, l'OPDQ) alors que les populations les plus touchées sont passées de la résistance aux initiatives locales (Proulx, 2003). Toutefois, la vision centralisatrice du gouvernement québécois comme celle du gouvernement fédéral était en cohérence avec la façon dont fonctionnaient les grandes entreprises privées et publiques de l'époque. Elle répondait aux objectifs de standardisation, d'uniformisation, d'accès universel, de mur à mur caractérisant le modèle de la production de masse. Les lieux d'innovation et de recherche étaient centralisés alors que les unités régionales et locales demeuraient dépendantes de décisions centralisées et de relations verticales laissant peu de place aux relations horizontales. À cela, il faut ajouter que les politiques québécoises en matière de développement régional ont aussi été progressivement marquées voire inspirées par la dynamique sociale propre au Québec, celle des acteurs sociaux et de ses régions.

L'approche hiérarchique couplée à la faible démocratisation, qui en résultait tant dans les rapports de travail que dans les rapports aux usagers, fut remise en question dès la fin des années 1960 (Bélanger et Lévesque, 1992), mais cette contestation devait culminer dans les années 1970 avec la radicalisation des syndicats et la formation de groupuscules d'extrême gauche (Désy, Ferland, Lévesque et Vaillancourt, 1980). Toutefois, si la mobilisation concernait apparemment tous les groupes sociaux (classe ouvrière, étudiants, femmes, groupes communautaires, communautés culturelles, groupes écologiques), les revendications qui en découlaient, n'étaient pas identiques

---

<sup>7</sup> Comme plusieurs anthropologues l'ont montré, le « culte du Cargo » est une sorte de messianisme ou millénarisme (Bastide, 1975). Du début de la période coloniale jusqu'aux années 1970, il a connu une ferveur remarquable dans presque toute la Mélanésie, notamment en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Suite à un contact avec les Blancs (colonisateurs et missionnaires), ces communautés « primitives » développent une sorte de culte pour préparer la venue d'un cargo qui serait rempli de biens pour les populations autochtones (comme cela se passait apparemment pour les « blancs »). D'où des préparatifs et des rituels, voire des sanctuaires où l'on retrouve des représentations non seulement des ancêtres mais aussi des maquettes d'avions et des croix évoquant l'univers des blancs.

pour autant (Boltanski et Chapiello (1999)). Les uns se mobilisaient pour que le modèle de la Révolution tranquille soit complété ; en conséquence, ils demandaient donc la poursuite des interventions venant d'en haut, notamment dans les domaines où les retombées attendues se faisaient attendre (ce qui était le cas du développement régional, notamment dans les régions ressources). Les autres remettaient en question ces interventions d'en haut, au nom d'un autre modèle de développement plus ouvert à la démocratisation, à une plus grande autonomie, à une meilleure prise en main, voire d'autogestion. À la fin des années 1970, les contestataires étaient de plus en plus nombreux, même si tous n'allaient pas nécessairement dans la même direction (d'où l'impression d'un âge d'or de la mobilisation). Enfin, la question nationale, comme celle du développement régional, était alors traversée par ces deux types de revendication, sans que cela ne soit pour autant clairement explicité.

La fin des années 1970 et le début des années 1980 apparaissent donc comme **une période charnière pour le modèle de la Révolution tranquille** de même que pour le développement régional et local comme ce fut le cas de la plupart des modèles de développement d'inspiration keynésienne. Toutefois, comme la crise économique touche autant les régions centrales que les autres régions, la question des inégalités régionales est alors secondarisée au profit d'un repositionnement dans une nouvelle division internationale du travail en émergence (le débat sur le libre échange s'amorce en 1984 avec la diffusion des recommandations de la Commission Mac Donald alors que l'Accord de libre échange est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1989) (Martin, 1995). En somme, l'ouverture des marchés et l'investissement dans les nouvelles technologies deviennent de plus en plus incontournables pour penser l'avenir comme l'affirme le gouvernement du Parti Québécois avec **Bâtir le Québec** en 1979 et le **Virage technologique** en 1982. Il est ainsi proposé d'aider les secteurs industriels à forte valeur ajoutée et les régions qui ont le potentiel de conquérir les marchés externes. Autrement dit, les politiques de développement régional concernent désormais toutes les régions (y compris la métropole) et, comme d'ailleurs pour les politiques industrielles, elles se proposent désormais de soutenir en priorité les gagnants plutôt que les « canards boiteux ».

Comme les compromis à la base du modèle de la Révolution tranquille se sont progressivement érodés, l'État québécois initie alors une série de sommets socio-économiques pour établir de nouvelles bases de concertation entre le patronat, le mouvement coopératif et les syndicats. Dans le cadre du sommet de 1982, la FTQ présente son projet d'un **Fonds de solidarité des travailleurs du Québec** qui sera appuyé par le gouvernement québécois puis par le gouvernement fédéral. En 1984, le gouvernement péquiste crée un nouveau ministère, celui de l'emploi et de la concertation (Bergeron et Bourque, 1996 : 8). Suite au contexte de la crise des finances publiques et des mesures impopulaires prises par le PQ lors de la récession de 1981-1982, le Parti libéral du Québec (PLQ) revenu au pouvoir donne un mandat à un comité de sages (trois ministres libéraux : Fortier, Gowen, Gobeil) de revoir en profondeur le modèle de la Révolution tranquille. D'inspiration manifestement néolibérale, ces rapports mettaient de l'avant la réduction de la taille de l'État, la privatisation de plusieurs sociétés d'État et la déréglementation de manière à favoriser le secteur privé et une autorégulation par le marché. Anticipant de très fortes résistances, Robert Bourassa ne donnera pas suite à ces rapports, sans pour autant proposer un retour pur et simple au modèle de la Révolution tranquille.

Pour le développement régional, les limites du modèle de la Révolution tranquille ont été mises en lumière par les mobilisations pour une véritable régionalisation et un soutien aux initiatives locales, notamment dans les territoires les plus défavorisés (Lévesque et Mager, 1995). Outre les incohérences entre les interventions des deux niveaux de gouvernement, les interventions et la vision du développement qui les inspirent, apparaîtront de plus en plus contestables. À l'intérieur même de l'expérience du BAEQ, on avait déjà observé une tension entre les collectivités locales qui mettaient de l'avant des projets ancrés dans leur territoire (zone rurale) et les experts du développement dont les recommandations tenaient peu compte des zones les plus défavorisées de cette région. De plus, comme la modernisation de l'agriculture et de l'industrie forestière entraîne une réduction du nombre d'emplois, l'aide au développement régional apparaîtra davantage comme un soutien à l'industrialisation et à l'urbanisation, avec des incidences souvent négatives pour les collectivités de l'arrière-pays.

Dans ce contexte, le développement local, tel que défini à l'échelle des villages et des communautés locales, s'oppose au développement régional proposé par les experts et l'État (Lévesque, 2001 ; Klein, 1989). Dans un premier temps, on assiste à des mobilisations contre le déplacement des populations rurales vers les pôles dits de développement (d'où l'expression d'un local de contestation) comme en témoignent les Opérations dignités apparues dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie (Lévesque, 1979 ; Gagnon, 1985). Dans un deuxième temps, les initiatives de développement par les collectivités locales se multiplient aussi bien dans les territoires en déclin (dans les zones rurales des régions ressources et dans les anciens quartiers industriels de Montréal) que dans les villes moyennes en reconversion industrielle à travers des partenariats privés-publics (Dionne, 1983 ; Fontan, Klein, Lévesque, 2003). Ces mobilisations et ces initiatives locales visent à donner aux populations concernées de véritables instruments de développement, d'où l'expression de « développement par le bas » ou encore « développement endogène » (Julien, 1997). À partir du milieu des années 1980, ces initiatives locales seront reconnues aussi bien par les gouvernements<sup>8</sup>, comme en témoigne la mise sur pied des SADC en 1986, que par des organisations internationales comme l'OCDE (voir le programme LEED). Ce qui nous introduit à la période suivante où l'on assiste à l'émergence d'un nouveau paradigme que l'on pourrait qualifier de partenarial, voire de social-démocrate renouvelé.

---

<sup>8</sup> Le Conseil économique du Canada publie en 1990 une étude, **La relance locale**, où il mentionne que le développement local réussit souvent là où l'État et la grande entreprise ont échoué.



## **2. VERS UN MODÈLE UN MODÈLE PARTENARIAL OUVERT À LA SOCIÉTÉ CIVILE : NOUVELLES APPROCHES DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LOCAL (1985-2003)**

La nouvelle vision du développement régional et local qui prend forme au milieu des années 1980 n'est pas utopique puisque, comme nous l'avons indiqué, elle a été alimentée par de nombreuses initiatives de la société civile dans le domaine du social comme dans celui de l'économie, notamment sur le terrain du développement local et sur celui de l'économie sociale. Ces expérimentations, qui représentent autant de réponses à des besoins (et des aspirations) satisfaits ni par le marché ni par l'État, étaient généralement portées par de nouveaux acteurs sociaux, notamment ceux issus de la société civile, plus soucieux qu'antérieurement de la qualité de vie et donc d'un arrimage entre l'économique et le social. Elles s'inscrivaient ainsi dans une économie plurielle faisant une place non seulement à l'État et au marché mais aussi à la société civile, à travers entre autres une « gouvernance collaborative » (Paquet et Scala, 2001 ; Paquet et Juillet, 2001 ; Carrier et Côté, 2000 ; Leclerc et Béland, 2003 ; Favreau et Lévesque, 1996 ; Laville, 1994 ; Polanyi, 1983). Plusieurs de ces expérimentations socio-économiques ont été de plus en plus soutenues par les gouvernements québécois et canadien. Enfin, comme nous le verrons maintenant, elles étaient en concordance avec les transformations de l'État et les mutations du système de production dans le cadre d'une économie de plus en plus ouverte sur le monde.

Au plan de la concertation sociale, il en est résulté une nouvelle complexité sociale en raison de la pluralité des acteurs directement interpellés par le développement économique et le développement social. Ainsi le sommet socio-économique de 1996 et les nombreuses instances intermédiaires<sup>9</sup> mises en place constituent autant d'espaces publics où les principaux acteurs de la société civile, anciens et nouveaux pouvaient participer à l'élaboration de stratégies de développement et, dans certains cas, à leur mise en oeuvre (Lévesque, 2002). Le rôle de l'État s'est ainsi transformé puisque l'on est passé d'une intervention étatique en principe externe à la société civile à une intervention arrimée à divers lieux de délibération en interface avec les élus (Offe et Preuß, 1997 ; Thériault, 1996 et 2003). Bien que présente dans le social comme dans l'économique, cette ouverture sur un partenariat élargi est demeurée trop timide et insuffisamment appuyée par des arrangements institutionnels appropriés pour parler d'une rupture définitive avec l'ancien modèle, elle a été, par ailleurs, suffisante pour entrevoir les contours d'un autre modèle.

Ainsi, l'État québécois s'est alors montré intervenant moins comme grand planificateur, mais plus comme partenaire avec les secteurs privés et d'économie sociale (Lévesque, 2001 ; Bourque, 2001). De même, dans le cadre d'une ouverture des frontières et d'une concurrence exacerbée qui contraignent à l'innovation technologique et sociale, les entreprises québécoises comme ailleurs dans le monde ont adopté de plus en plus de nouveaux modes de gouvernance qui cherchent à mobiliser les dynamismes sociaux, l'extra-économique et les relations non-marchandes que sont la coopération, le capital social, la confiance, les communautés d'apprentissage, les milieux

---

<sup>9</sup> Comme exemples d'instances intermédiaires, relevons les Conseils régionaux de développement, les tables sectorielles de concertation, les comités sectoriels de la main-d'oeuvre, les Commissions de partenaires du marché du travail et les Centres locaux de développement

innovateurs, etc. (Benko et Lipietz, 2000 et 1992 ; Veltz, 1996 ; Piore, 2002, Paquet, 2004). L'importance du social dans l'économie était aussi accentuée par l'émergence d'une nouvelle économie reposant sur le savoir (Landry, Amara et Lamari, 2001). Dans ce contexte, l'État joue un rôle d'animateur et de catalyseur favorisant la multiplication des ententes entre partenaires économiques et non-économiques et fournissant le soutien pour les outils et les apprentissages collectifs nécessaires. Par conséquent, contrairement aux idées reçues, l'intervention de l'État dans l'économie n'est pas disparue, elle s'est maintenue, voire accrue, mais selon des modalités différentes de celle de la Révolution tranquille et de l'inspiration keynésienne.

Pour les politiques industrielles, le Québec a misé, depuis le début des années 1990, sur le partenariat des parties prenantes à partir d'une approche d'inspiration néo-schumpeterienne favorisant « l'offre intégrée » (Mazner et Streeck, 1991), soit le soutien de la R&D, la formation de la main d'oeuvre, l'accès au financement, les services aux entreprises, etc. Selon cette approche encouragée par l'OCDE (Manuel d'Oslo), les politiques industrielles ont intérêt à s'arrimer aux politiques d'éducation, de formation, de recherches en liaison avec les politiques de développement régional et local qui agissent sur l'environnement immédiat des entreprises. Ces diverses politiques tendent aussi à mettre de l'avant une spécialisation de l'économie « nationale » dans quelques secteurs stratégiques, encouragent la formation de quelques grappes industrielles et favorisent, dans le meilleur des cas, leur inscription dans des systèmes régionaux ou locaux de production sans doute selon des formes relativement contrastées (Störh, 2003 ; Cooke, Boekholt et Tödtling, 2000 ; Porter, 1990 ; Saxenian, 1994;). Dans cette visée, la mondialisation de l'économie s'est accompagnée paradoxalement d'un besoin de reterritorialisation où les diverses régions sont en concurrence sur la base non plus de leur dotation en ressources naturelles mais d'avantages construits qui relèvent autant du social et de la culture que de l'économique. Il en est résulté un « véritable virage dans la conception traditionnelle de l'aménagement du territoire » qui a permis dans certains cas « freiner le nomadisme des firmes de l'économie-monde », d'autant plus que ces dernières sont à la recherche de nouveaux dynamismes sociaux (Pecqueur, 2000 : 10).

Pour les entreprises capitalistes, les innovations sociales, qui ont leur source dans la qualité des relations à l'intérieur et avec l'extérieur, sont devenues non seulement le complément nécessaire aux innovations technologiques mais aussi des sources de nouvelles valeurs, ce qui est encore plus manifeste dans une économie de services (Gadrey, 1990). Ainsi, les formes les plus intéressantes de modernisation en termes de performances économiques et sociales ont contribué à repenser non seulement la réorganisation du travail (ex. le travail en équipe), le domaine des compétences, le partage du pouvoir avec les travailleurs (ex. les comités paritaires et la négociation continue), mais aussi les rapports avec les fournisseurs et les clients, sans oublier le rapport au milieu socio-économique (Porter, 1990 ; Lapointe, Bélanger, Cucumel et Lévesque, 2003 ; (Grant, Bélanger et Lévesque, 1997 ; Bélanger, Grant et Lévesque, 1994)). Ces innovations sociales qui reposaient sur la concertation et le partenariat, ont été grandement favorisées par un financement des entreprises capable de vision à long terme et soucieux des conséquences sociales pour l'ensemble des parties prenantes, à la différence d'un financement reposant exclusivement sur le marché, notamment sur la bourse (Soskice et Hall, 2003). Dans cette perspective, les deux fonds de travailleurs (Fonds de solidarité de la FTQ et Fondation), les entreprises financières d'État (ex. : Investissement Québec, SGF, Société Innovatech) et les quelques centaines de fonds régionaux et locaux ont

permis d'infléchir, au moins partiellement, la financiarisation<sup>10</sup> de l'économie ou mieux de raccrocher une partie du capital (l'épargne québécoise) aux territoires et aux activités économiques concrètes indispensables au développement des régions et, dans certains cas, à leur survie (Lévesque, Bélanger, Bouchard, Mendell et alii, 2000 ; Mendell, Lévesque et Rouzier, 2003 ; Lévesque, Comeau, Martel, Desrochers et Mendell, 2003).

Dans le domaine du développement social, la participation de la société civile a été aussi incontournable, notamment pour repenser l'État providence, même si beaucoup de chemin restait à parcourir (Giddens, 1999 ; Lévesque, 2001). Si le néolibéralisme cherche à arrimer la protection sociale à la logique du marché et à s'en remettre à la société civile pour les seuls exclus, les tentatives progressistes de renouvellement de l'État social font aussi appel à la société civile mais avec l'aide de l'État et en vue de favoriser l'empowerment collectivités et des personnes (Noël, 1996; Vaillancourt et Laville, 1998). Selon cette nouvelle approche, l'État providence se préoccupe non seulement de la réparation (« État providence négatif »), mais aussi de l'habilitation des personnes <sup>11</sup>(« État providence positif »). Dans cette visée, les organisations communautaires se sont données une vision du développement où les frontières entre le social et l'économique sont remises en question. Ainsi, la nouvelle économie sociale a situé les services de proximité non seulement dans le domaine de la santé et des services sociaux mais également dans le cadre du développement local (Favreau et Lévesque, 1996). Dès lors, des représentants de la société civile oeuvrant dans le social ont été appelés à siéger à côté des syndicats et du patronat pour relever le défi du chômage, de la pauvreté et des besoins sociaux non satisfaits. En somme, la reconfiguration de l'État providence peut se faire autrement que sous la seule alternative de la privatisation et de la marchandisation des services collectifs (Vaillancourt, 1999 et 1996 ; Vaillancourt, Aubry et Jetté, 2003).

Dans la perspective d'un développement où l'économique et le social sont associés pour former un cercle vertueux, le territoire devient plus important qu'auparavant. Par conséquent, « loin de s'être tari, l'intérêt porté à la relation innovation-territoire s'est renforcé dans la période récente, en s'appuyant aussi sur d'autres sources, comme l'analyse des entreprises et des territoires dans une économie « globalisée de Porter (1990) et Ohmae (1993-1995) ainsi que la nouvelle économie géographique de Paul Krugman » (Héraud, 2003 : 647). Le local offre la possibilité de nouvelles formes de collaboration entre les entreprises, les institutions locales et les divers acteurs sociaux dont la pertinence économique est reconnue comme c'est le cas pour les universités, les syndicats et les groupes de citoyens. On entrevoit ainsi « comment l'économie globale s'enracine, de multiples manières, dans les structures territoriales-historiques, comment le global, en permanence, se nourrit du local en transformation » (Veltz 1996 : 11). En misant sur les acteurs

<sup>10</sup> « À travers l'institutionnalisation de l'épargne financière, la partie des salariés qui peut épargner, soit individuellement soit collectivement, peut devenir actionnaire des entreprises. La délégation de gestion de cette épargne-action donne aux investisseurs institutionnels un pouvoir de contrôle sur les dirigeants des entreprises qui n'existait pas dans le régime de croissance précédent » (Aglietta, 2002 : 41). Voir également Bellofiore, 2002. Outre les conséquences de cette épargne sur les circuits économiques et sur les solidarités des travailleurs, il nous semble important de mentionner qu'au Québec plus de la moitié des entreprises manufacturières de 50 employés et plus ont pour partenaires financiers des fonds de développement contrôlés par les syndicats ou par l'État (Mendell, Lévesque et Rouzier, 2003, « Portrait du capital de risque au Québec. Une première esquisse. », *Économie et solidarités*, Québec, Presses de l'Université du Québec).

<sup>11</sup> Ce qui pourrait constituer un synonyme voire une traduction du terme *capabilities* avancé par Amartya Sen.

de la société civile en partenariat avec l'État, les institutions publiques (non marchandes en principe) et les entreprises (marchandes en principe), le développement s'est fait de plus en plus à partir d'initiatives venant d'en bas, ce qui n'exclut pas une ouverture sur l'extérieur, loin de là (Pecqueur, 2000 : 41). Enfin, la participation de la société civile contribue alors non seulement au développement régional et local mais aussi à celui de l'ensemble de la société, selon ses composantes économiques et sociales. Autrement dit, le développement régional et local devient ainsi non seulement une composante majeure du modèle de développement, en l'occurrence du modèle québécois, mais il contribue à le faire exister et à lui donner une nouvelle cohérence.

En terminant cette section sur les nouvelles approches du développement régional et local, il nous semble nécessaire de rappeler que les nouveaux outils de développement ont été développés à travers deux cas de figure, soit celui de la reconversion de territoires devenus « orphelins » du développement économique (zones rurales et anciens quartiers industriels) et celui de territoires nouveaux qui ont choisi de se spécialiser dans la nouvelle économie en mobilisant les forces vives de la communauté (Fontan, Klein et Lévesque, 2003). Ces deux cas de figure ne rendent pas compte de l'ensemble des situations de développement local, mais ils laissent voir que la contribution de la société civile ne se limite pas aux seuls cas « désespérés ». De plus, ils participent, sans doute différemment, à l'émergence d'une « économie plurielle<sup>12</sup> » où les secteurs capitalistes, publics et d'économie sociale se doivent d'évoluer en synergie. Dans cette visée, le développement économique ne peut être pensé indépendamment du développement social (il se doit d'intégrer l'économie sociale). Cette économie plurielle pose de nouveaux défis puisqu'elle exige des arbitrages entre les dynamiques du marché et celle de l'intérêt public, entre l'imputabilité et la participation citoyenne, entre la régulation et la dérégulation, entre les échelles mondiale, nationale et locale (Monnier et Thiry, 1997). Ces arbitrages exigent des arrangements institutionnels qui relèvent de l'État. À notre avis, la réforme Picotte du début des années 1990 et surtout celle de Chevrette en 1997 relèvent en partie de cette nouvelle vision du développement. Ainsi, elles ont favorisé, entre autres, des gouvernances faisant appel à la société civile pour prendre en charge l'intersectorialité et la transversalité que suppose cette nouvelle vision du développement régional et local.

---

<sup>12</sup> Le terme d'économie plurielle est habituellement utilisé pour caractériser l'économie solidaire dans la mesure où cette dernière mobilise les activités marchandes, non marchandes et non monétaires (Laville, 1994). En ce qui nous concerne, nous employons également le terme d'économie plurielle pour désigner un arrimage éventuellement institutionnel entre les secteurs publics, privés et d'économie sociale (Lévesque, 2001).

### 3. VERS UNE APPROCHE NÉOLIBÉRALE DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LOCAL (2003- ----) ?

Si nous avons parlé de l'émergence du nouveau modèle québécois misant, entre autres, sur la participation de la société civile, le premier ministre du Québec, Jean Charest, nous annonce que son gouvernement cherche à rompre non seulement avec le modèle de la Révolution tranquille, le dirigisme étatique, mais aussi avec une bonne partie des innovations apparues depuis le début des années 1990, y compris celle impliquant les syndicats et la société civile. Cette position rejoint celle avancée par des économistes néo-libéraux que l'on retrouve à l'Institut économique de Montréal<sup>13</sup> et dans certains centres universitaires de recherche. Sans chercher à esquisser les contours d'un modèle québécois néolibéral, nous y ferons quelques brèves références pour nous tourner vers la nouvelle « Loi sur le ministère du Développement économique et régional » et vers les propositions de recentrage des fonds de capital de risque à travers des fonds mixtes privés-publics.

Le modèle québécois dans sa version néolibérale a été esquissé à grands traits par Jean-Luc Migué dans un ouvrage intitulé « Étatisme et déclin du Québec », avec comme sous-titre « Bilan de la Révolution tranquille », paru en 1999. Sans rendre compte de l'ensemble des analyses de cet économiste, indiquons simplement que pour lui le retard économique du Québec comparativement à l'Ontario résulte exclusivement de la trop grande place qu'y occupe les acteurs collectifs et l'État, notamment pour le financement des entreprises. Ainsi, « parce qu'il est politiquement impossible d'assumer les faillites inévitables associées au risque commercial, l'État ne peut ni ne doit devenir une institution de prise de risque économique » (Migué, 1999 : 56). En ce qui concerne les inégalités géographiques et sociales, la redistribution étatique et la discrimination positive sont condamnées sans aucune réserve. En effet, selon l'économiste, membre de l'Institut économique de Montréal, « les Gaspésiens n'ont aucun droit à la richesse des Montréalais, ni les femmes à la parité salariale, ni les communautés culturelles à un statut spécial » (Migué, 1999 : 205). L'espace occupé par les groupes d'intérêt et les syndicats doit être réduit de même que la démocratie puisque « la croissance engendre la démocratie, mais (que) la démocratie s'avère plutôt défavorable à la croissance » (Ibid : 169).

---

<sup>13</sup> L'Institut économique de Montréal ([www.iedm.org](http://www.iedm.org)) qui est une filiale du *Fraser Institute*, se définit comme un organisme non partisan, « une force intellectuelle montante au Québec » qui met de l'avant une nouvelle façon de penser l'avenir du Québec. Mais les chroniques de son directeur, Michel Kelly-Gagnon, dans le journal des affaires de même que les recherches réalisées par les membres de l'IEDM ne laissent aucun doute sur leurs orientations néolibérales. L'IEDM publie, entre autres, le Bulletin des écoles secondaires.

Sans tenir des propos si manifestement incorrects politiquement, l'économiste Marcel Boyer, Président-directeur général du CIRANO<sup>14</sup>, brosse un tableau passablement noir de l'économie québécoise au regard de l'économie ontarienne dans un rapport portant sur « La performance économique du Québec » (2001). Ses nombreuses recommandations pour une « social-démocratie concurrentielle » vont dans le sens d'un retrait de l'État en faveur exclusivement du marché. La sous-performance économique du Québec résulterait de deux causes principales : « un manque généralisé d'incitations à l'adaptation et à la performance et le vieillissement des mécanismes publics de coordination et d'affectation des ressources » (Boyer, 2001 : 8). Il propose ainsi de revoir le rôle des gouvernements et des administrations dans le sens de « contrats de **partenariats public-privé** de production et de distribution de ces biens et services au meilleur coût possible » (ibid : 15). Il est également recommandé de favoriser « le recours systématique aux mécanismes de concurrence non seulement dans les sphères traditionnelles du privé (marchés concurrentiels), mais aussi dans toutes les sphères possibles du secteur privé (marchés virtuels) » (p. 17). L'analyse se termine par cette phrase : « la poursuite d'un idéal-démocrate au Québec passe par une remise en question courageuse de ses institutions. Et le temps presse. » (Ibid : 21). Si plusieurs recherches du CIRANO peuvent fonder les orientations du gouvernement du PLQ, ce dernier semble de plus en plus inspiré par l'IÉDM, même si cet institut avait d'abord donné son appui à l'ADQ.

Nous nous en tiendrons maintenant au développement régional et local, étant donné que la nouvelle loi 34 (Loi sur le ministère du Développement économique et régional) vient d'être adoptée et qu'un rapport sur le capital de risque (Rapport Brunet), qui a été soumis à la consultation, devrait inspirer l'adoption d'une nouvelle politique du financement des entreprises. Si la loi 34 vise à mettre sur pied de nouvelles gouvernances pour le développement régional et local, le Rapport Brunet touche une autre composante également significative, celle du soutien de l'État au capital de développement à travers la capitalisation de certains fonds (ex. : SGF, Innovatech, Fonds locaux d'investissement) ou des avantages fiscaux qui leur sont concédés (ex. : Fonds de travailleurs). Comme nous le verrons, ces deux composantes seront transformées en profondeur même si, à bien des égards, elles fonctionnaient bien.

En ce qui concerne les nouvelles gouvernances régionales et locales, la seule décentralisation des responsabilités, des budgets et des outils de développement régional et local vers les MRC et les municipalités aurait pu s'inscrire dans le modèle précédent, si une telle décentralisation avait cherché à renforcer également la concertation et le partenariat entre les diverses parties prenantes au développement régional et local. L'objectif du gouvernement libéral semble plutôt de s'en remettre exclusivement aux élus et à travers eux au secteur privé (le PPP : partenariat public-privé). Sur ce point, rappelons que si les gouvernances locales ont été initiées par la société civile sous la forme de Corporations de développement économique communautaire (CDEC) et de Corporation de développement communautaire (CDC), c'est en grande partie parce que les élus

---

<sup>14</sup> Le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) ([www.cirano.qc.ca](http://www.cirano.qc.ca)) qui est financé par le gouvernement du Québec, a pour partenaires entre autres le ministère de Développement économique et régional, Desjardins, la Caisse de dépôt et de placement, ainsi que Desjardins. Ses recherches sont plus sérieuses que celles de l'IÉDM, mais les analyses sur la nécessité de repenser l'avenir du Québec s'inscrivent le plus souvent dans une perspective néolibérale, notamment en ce qui concerne le rôle respectif de l'État et du marché dans l'économie et les services publics.

municipaux ne s'intéressaient pas au développement économique et social, qu'ils ne se préoccupaient que des intérêts immédiats de leurs concitoyens comme résidents. De plus, bien souvent, ils étaient incapables d'agir sur ce terrain en raison des querelles de clochers dont la résultante était le blocage des projets de développement plutôt que leur mise en oeuvre. Progressivement et avec le soutien des gouvernements québécois et canadien, les gouvernances locales initiées par les citoyens et citoyennes ont fait une place aux syndicats, au milieu des affaires et aux institutions locales dans le cadre d'un partenariat pluripartiste (Société civile-État-Marché).

Parallèlement à ces initiatives de la société civile, il faut aussi reconnaître que les conseils municipaux de certaines villes, notamment des villes de taille moyenne qui n'avaient pas besoin de l'accord des autres municipalités pour se donner des outils de développement local, se sont intéressés à l'activité économique en engageant des commissaires industriels pour attirer les entreprises, en créant des parcs industriels pour les infrastructures. Pour assurer une meilleure gestion de ces outils, elles ont eu tendance à mettre sur pied une gouvernance appropriée, soit des corporations de développement économique faisant appel à un partenariat public (municipal) et privé (PME). Avec la création des CLD en 1997, le ministre Chevrette a tenté de tirer avantage de ces deux filières d'innovation en revalorisant l'échelon local pour les services aux entreprises et en reconnaissant la contribution des diverses composantes de la société civile alors appelées à participer à une gouvernance locale pluripartiste (État-Marché Société civile).

Avec la loi 34, les CRD et les CLD disparaissent comme forme de concertation et de partenariat pluripartiste pour revenir à une formule reposant sur un partenariat public-privé (PPP). Même si les Conférences régionales des élus (CRE) peuvent accueillir un tiers des représentants de la société civile, ces derniers sont nommés. Le terme élu dans la CRÉ désigne d'abord les élus municipaux et la société civile, les Chambres de commerce et les associations d'entrepreneurs. Ainsi, le conseil d'administration de la CRÉ est d'abord constitué des maires et préfets des MRC. De même, sur le conseil d'administration des CLD, qui relèvent de la Municipalité régionale de comté, est d'abord formé d'élus municipaux qui peuvent également nommer des « personnes issues du milieu des affaires et des milieux associatif et communautaire ». Outre le fait que les syndicats ne sont pas explicitement mentionnés, la prédominance du monde municipal s'impose non seulement par le nombre mais aussi par la façon de choisir les représentants de la société civile. En effet, ces derniers sont désormais nommés, et non pas élus, dans le cadre d'une assemblée générale et à travers des collègues pour en assurer la représentativité comme antérieurement.

La prédominance des élus dans les CRÉ et dans les conseils d'administration des CLD a pour conséquence de réduire considérablement le nombre de femmes puisque seulement 10 % de ces dernières occupent le poste de maire et 7 % le poste de préfète, alors que certains conseils d'administration de CRD et CLD comptaient plus de 50 % de femmes. On peut penser qu'il en sera aussi des jeunes, sans oublier qu'on assistera à une réduction substantielle des 2 500 bénévoles qui avaient été élus pour siéger sur les conseils d'administration des CLD. Outre la diversité des groupes sociaux, le nombre des secteurs d'activités risque également d'être réduit en

l'absence d'une représentation adéquate de la société civile, nous pensons à la culture, à l'environnement, à la famille, à l'action communautaire, à l'habitation et au travail. En se recentrant sur un partenariat public-privé (et donc sur le seul milieu des affaires), les instances des CRÉ et des nouveaux CLD seront beaucoup moins enclines à arrimer l'économique et le social et à penser développement durable. Ce recentrage sur le milieu des affaires est d'autant plus étonnant que, comme nos analyses le montrent, le développement économique a besoin plus que jamais du développement social pour s'épanouir. Pourquoi avoir réduit à une portion congrue la représentation de la société civile au seul avantage des élus municipaux ? La raison est sans doute en bonne partie idéologique, soit en raison d'une vision tronquée de la démocratie, de l'imputabilité et de l'économie.

En s'appuyant sur le soi-disant « mandat de changement » obtenu lors de l'élection générale d'avril 2003 et en prétendant redonner aux élus municipaux le contrôle exclusif du développement régional et local, le gouvernement Charest fait comme si la démocratie se réduisait à la démocratie représentative. Or, comme nous l'avons montré ailleurs (Lévesque, 2003b ; Favreau et Lévesque, 1996) en nous inspirant de la contribution de nombreux politicologues (Beck, 2001 ; Offe et Preuß, 1997 ; Schmitter, 1992 ; Thériault, 2003 et 1996), la démocratie ne peut avancer rapidement qu'en utilisant ses deux pieds, celui de la démocratie représentative basée sur le choix des dirigeants politiques par les citoyens à partir des programmes des partis politiques, celui de la démocratie sociale basée sur l'engagement citoyen dans des associations volontaires reconnues par les pouvoirs politiques et capables de contributions à l'intérêt général. S'il revient en priorité au pouvoir politique légitimement élu de définir l'intérêt général, il se doit, pour y arriver, de tenir compte non seulement des intérêts individuels mais aussi des intérêts collectifs.

Dans un État de droit, les droits individuels supposent également l'expression des intérêts collectifs, puisque cet État reconnaît le droit à l'association. Si, aux États-Unis, les intérêts collectifs influent sur les représentants élus principalement par la voie du lobbying, dans les pays de tradition sociale-démocrate, ils s'expriment habituellement à travers les mécanismes institutionnels mis en place par le pouvoir légitimement élu, soit à travers des conseils nationaux de concertation, des tables nationales, des sommets nationaux, des instances intermédiaires à l'échelle des régions et des secteurs d'activités. La voie de la concertation semble plus transparente, voire plus démocratique que celle du lobbying. Une démocratie qui choisit de n'avancer que sur une jambe, celle de la démocratie représentative ou celle de la démocratie sociale, est une démocratie handicapée. Chose certaine, une démocratie en santé est capable de « choix éclairés et socialement validés », ce qui suppose une forte valorisation de la délibération et de la consultation des individus et des groupes qui constituent la société. À cet égard, il faut encourager la multiplication des espaces publics de délibération puisqu'ils permettent de développer une préoccupation pour le bien commun.

Autre argument avancé par le gouvernement Charest, pour s'en remettre aux élus municipaux pour le développement régional et local, est celui de l'imputabilité dont les élus seraient les seuls porteurs. Dans la démocratie représentative, le système politique est imputable lorsqu'il rend le gouvernement et les élus responsables de leurs actes devant les électeurs. Il va donc de soi que la



participation des citoyens pour assumer des responsabilités déléguées par l'État soulève la question de l'imputabilité puisque le pouvoir hiérarchique vertical est réduit considérablement au profit d'une gouvernance faisant appel à une pluralité de parties prenantes (Paquet, 2002). Cependant, l'imputabilité des élus, telle que pratiquée dans le cadre de la démocratie représentative, n'est pas pour autant la seule forme possible d'imputabilité.

En effet, la démocratie plurielle (plurielle parce que faisant appel aux diverses formes de démocratie) permet de penser des formes d'imputabilité adéquate pour l'engagement citoyen dans le cadre d'instance partenariale pluripartiste. Dans la mesure où l'État en définit ouvertement les orientations générales, les valeurs et les règles, l'imputabilité peut s'appliquer à d'autres qu'aux élus, mais selon des modalités tenant compte de la nature de l'engagement (imputabilité administrative, imputabilité contractuelle, imputabilité corporative, imputabilité civique, etc.) et de la diversité des situations (multiplicité des comptes, des contextes, des responsabilités et des interfaces, etc.). Ainsi, dans le cas de la mobilisation des diverses parties prenantes, à fortiori des réseaux où n'existent ni autorité hiérarchique, ni dictats du marché, l'imputabilité joue alors un rôle à la fois éthique, soit de repères pour les partenaires, et épistémique, soit de connaissances nécessaires à l'action commune (Paquet et Scala, 2001). Dans le cadre de responsabilité conjointe et d'engagement réciproque, la confiance et les ententes y compris informelles rendent chacun redevable devant les autres.

En ce qui concerne les outils de développement, le ministre du Développement économique et régional s'inquiète particulièrement de la forte présence de fonds de développement<sup>15</sup> qui jouissent de l'aide directe ou indirecte de l'État et qui ne se préoccupent pas exclusivement du rendement financier pour prendre en charge des objectifs socio-économiques, soit l'emploi et le développement régional. Les principales recommandations du Rapport Brunet (2003) s'appuient sur le diagnostic suivant : « 70 % des montants investis du capital de risque au Québec ont un caractère public » provenant des sociétés d'État ou de fonds bénéficiant de mesures fiscales (fonds de travailleurs et Capital Régional et Coopératif Desjardins) alors qu'en Ontario les fonds privés représentent 70 % du capital de risque. Par la suite, la faible présence du privé résulterait principalement de la trop grande place prise par les fonds publics au Québec. Les Sociétés Innovatech, qui sont des sociétés d'État, n'auraient pas laissé « l'espace qui aurait permis l'émergence d'un secteur privé dans le créneau de l'offre du capital de risque pour les entreprises des secteurs des sciences de la santé et des technologies de l'information. » (Rapport Brunet : 38). De même, les nombreux fonds régionaux et locaux qui dépendent « d'incitatifs fiscaux ou d'apports directs de fonds » faussent « les règles du jeu du marché et créent une dynamique qui laisse peu de place au secteur privé » (Ibid : 49). Enfin, la faible présence du capital étranger (américain) au Québec par rapport à l'Ontario résulterait également de la faible présence du privé dans le capital de risque. On ne remet pas explicitement en question les fonds de travailleurs, mais ils sont sans doute visés puisqu'on calcule également leur coût pour l'État. Si le constat est correct quant à l'importance des fonds de développement au Québec et de l'aide gouvernementale qui y

---

<sup>15</sup> Pour la définition du capital de développement et pour voir comment il se distingue du capital de risque, voir Mendell, Lévesque, Rouzier, 2003.

est consacrée, le diagnostic nous apparaît réducteur alors que la solution de s'en remettre au privé pour assurer le développement économique est loin d'être convaincante.

En effet, l'analyse du Rapport Brunet laisse dans l'ombre le fait que les entreprises québécoises sont sous-capitalisées et que les fonds de développement sont apparus en raison du vide de financement laissé par le secteur privé, à commencer par le secteur bancaire (Rapport Berger, 1994). Avant que le gouvernement québécois n'intervienne dans ce domaine, le capital de risque était pratiquement inexistant au Québec, soit 10 % de l'ensemble canadien au début de 1980 (Rapport Saucier, 1982). Dix ans plus tard, il est devenu l'un des plus importants avec plus de 40 % de l'ensemble canadien (voir les Rapports annuels de la firme MacDonald). Par ailleurs, si les fonds privés sont plus nombreux en Ontario qu'au Québec, cela s'explique en bonne partie du fait que Toronto est devenu le centre financier du Canada et que la structure industrielle<sup>16</sup> est différente, y compris pour la nouvelle économie (forte présence des TIC en Ontario versus la biotechnologie et les sciences de la vie au Québec). De plus, les entreprises ontariennes, notamment les nombreuses filiales des FMN américaines, ont accès plus facilement au financement public offert par la bourse. Il n'y aurait donc pas une pénurie de capital comparable à celle qui existe au Québec. On comprend ainsi que les fonds de travailleurs n'ont pas réussi à se développer aussi rapidement dans cette province, à la différence du Québec où ils jouent un rôle stratégique dans le développement (Lévesque, Bélanger, Bouchard, Mendell et alii, 2000).

Le Rapport Brunet, dont les recommandations ont été reçues positivement par Michel Audet, ministre du Développement économique et régional, suggère qu'un secteur privé de capital de risque ne pourra se développer sans le soutien de l'État. D'où la proposition des fonds mixtes, privés-publics, spécialisés en haute technologie où le gouvernement québécois fournira un dollar pour deux dollars fournis par le privé. Le gouvernement n'exigerait qu'un rendement modeste alors que « le secteur privé participe seul aux éventuels profits, mais assume, en contrepartie, entièrement les pertes » (Rapport Brunet : 41). De même, pour le développement régional, il est proposé de créer des Fonds d'initiatives régionales (FIR), soit des fonds mixtes, privés-publics, où le gouvernement fournirait deux dollars sous forme de prêt pour chaque dollar apporté par le privé. À nouveau, « le secteur privé est le seul qui participe au profit » alors que le gouvernement ne recherche qu'un « rendement minimal ». Enfin, la gouvernance de ces fonds serait confiée « aux gens d'affaires de chaque région, qui connaissent mieux que quiconque le tissu industriel de leur milieu respectif et qui disposent des réseaux de contact requis pour susciter l'émergence de projets rentables et superviser le développement des entreprises » (Rapport Brunet : 51).

Si le diagnostic est réducteur, pour ne pas dire simpliste, les recommandations témoignent d'une méconnaissance des différences entre le capital de risque et le capital de développement (Mendell, Lévesque, Rouzier, 2003). En premier lieu, les fonds privés de capital de risque visent des rendements se situant autour de 20 % et plus et le taux de sélection des entreprises est inférieur à 5 % (autrement dit, on écrème le marché) alors que le fonds de développement recherche des rendements nettement inférieurs et que leur taux de sélection est souvent de 20 % pour le régional

---

<sup>16</sup> Ajoutons que les très petites entreprises (celle de 4 employés et moins) représentaient une part d'emplois plus importante au Québec qu'en Ontario : 63,9 % versus 56,5 %. Source : Service des études économiques, CIBC, mars 2000.

et 40 % pour le local (ce taux élevé s'explique en partie par le fait que les conseillers tentent de bonifier les projets au lieu de les rejeter). En deuxième lieu, les fonds de développement, à la différence des fonds privés, fournissent non seulement du capital mais aussi des services conseil pour améliorer les projets et pour les soutenir de manière à contribuer au développement du territoire ou du secteur. En troisième lieu, les fonds de développement relèvent pour la plupart d'une gouvernance faisant appel non seulement au milieu d'affaires mais aussi à une plus grande diversité d'acteurs sociaux engagés dans le développement. En raison de ce type de gouvernance et de leur mandat, les fonds de développement ont une vision de l'économie plus large qui tient compte des externalités (conséquences sociales et économiques des investissements, soit l'emploi, l'environnement, la formation des travailleurs, etc.). C'est en grande partie en raison de leur mission que les gouvernements ont attribué des avantages fiscaux aux fonds de travailleurs. Dans le cas des fonds mixtes privés-publics, l'aide gouvernementale semble avoir pour finalité première de bonifier le rendement des actionnaires (ce qui peut être bon pour développement de ce secteur, mais ne garantit pas que les besoins des régions et des secteurs délaissés seront pris en considération). Dans cette visée, il n'est pas nécessaire d'être devin pour voir que la contribution du privé risque d'être très inégale selon les régions, notamment dans les régions ressources.

Enfin, outre la création des Fonds d'initiatives régionales (ces derniers relèveront d'une gouvernance privée), le Rapport Brunet ne recommande rien de concret en ce qui concerne les fonds gérés directement des CLD, soit les Fonds locaux d'investissement (FLI) et les Fonds de développement de l'économie sociale (FDES). Il est également silencieux sur les besoins des entreprises de l'économie sociale qui ont parfois un rôle déterminant dans le développement économique des régions, notamment celles qui sont en difficultés. Si ce Rapport ne constitue pas encore une politique arrêtée, il n'en représente pas moins une base trop simpliste pour repenser la politique de financement des entreprises dans la perspective du développement régional et local. Il relève d'une vision du développement économique où le marché est susceptible d'apporter les solutions quels que soient les régions et les secteurs. De même, le milieu des affaires (entendu au sens restreint des chambres de commerce) prend toute la place au détriment des acteurs dont le rôle est maintenant reconnu dans une approche en terme de « système régional d'innovation » (CST, 2001). Le Rapport Brunet propose donc virage radical par rapport à ce qui s'est réalisé au cours de la dernière décennie et qui semblait fonctionner relativement bien (si l'on excepte évidemment les conséquences de l'éclatement de la bulle technologique pour certains de ces fonds qui s'en étaient remis trop aveuglement

aux tendances du marché). Ce rapport fait la preuve d'un manque de mémoire (et même d'expertise) puisque plusieurs expériences visant le financement des entreprises à partir principalement du privé se sont avérées des échecs (ex. : les SODEQ au début des années 1980 et, dans une moindre mesure, les Sociétés régionales d'investissement apparues au début de 1990).



## CONCLUSION

1. Notre périodisation met en lumière au moins trois variantes du modèle québécois et des approches du développement régional et local qui en représentent une dimension constitutive. Dans la première variante d'inspiration keynésienne, celle de la Révolution tranquille (1960-1980), le développement régional apparaît comme approche volontariste dans le cadre d'une gouvernance centralisée et hiérarchique (*top down*) qui se fait parfois au détriment du développement local. Dans la seconde variante d'inspiration néo-schumpeterienne, celle d'un modèle partenarial élargi à la société civile (1985-2003), le développement régional et le développement local sont invités non seulement à s'arrimer mais à contribuer à la construction d'une nouvelle configuration du modèle québécois, à partir d'initiatives locales (*bottom up* ou *development from below*), soutenues désormais par une gouvernance collaborative et disposant d'une série d'outils mis au point antérieurement.

S'il existe une certaine continuité-rupture entre les deux premières variantes du modèle québécois, celle de la Révolution tranquille et celle des années 1990 (ce qui nous permet de parler de renouvellement pour la seconde), la troisième variante d'inspiration néolibérale représente plus une rupture radicale qu'une variante. En effet, si l'on considère que le modèle québécois repose sur trois idées : celle de l'intervention de l'État, celle de la concertation et celle du nationalisme économique (Juillet, Paquet et Roy, 2001), on peut se demander si le projet de réinventer le Québec, tel que proposé par le gouvernement Charest, ne consiste tout simplement pas à mettre fin au modèle québécois. Chose certaine, ce gouvernement propose de mettre définitivement fin non seulement au « dirigisme de l'État » de la Révolution tranquille mais aussi à la participation de la société civile et des syndicats pour s'en remettre à la régulation marchante et à des gouvernances favorables au PPP (partenariat public-privé, à travers, entre autres, la sous-traitance avec le privé). Pour changer d'orientation, le nouveau gouvernement a adopté une approche non seulement volontariste mais autoritaire. De plus, il nous demande de croire que les choses iront par la suite non seulement d'elles-mêmes mais d'elles-mêmes, dans le sens d'une plus grande prospérité et de l'intérêt général du Québec.

Cette approche, comme nous avons tenté de le montrer, repose sur une conception tronquée de la démocratie qui est ainsi réduite à la démocratie représentative (dans son sens restreint de mandat résultant de l'élection générale) et sur une vision également tronquée du développement économique réduit à sa seule composante marchande et du développement social réduit à la dimension de redistribution. Cette double réduction est d'autant plus lourde de conséquence que nous sommes entrés dans une phase de développement où l'économie repose de plus en plus sur des activités non marchandes (redistribution étatique) et non monétaires (réciprocité) alors que le social apparaît désormais comme un lieu d'investissement, un capital social. Ces diverses réductions rendent également très difficiles l'arrimage entre les politiques industrielles et les politiques régionales et locales, puisqu'on s'en remet à une régulation marchande, déjà responsable de la production des inégalités sociales et géographiques, et à une gouvernance faisant une place prépondérante au milieu des

affaires en vue de favoriser des PPP (partenariat public-privé à travers, entre autres, des sous-traitances au privé et des privatisations).

2. Si nos analyses du modèle québécois sont correctes (en ce qui concerne l'importance de la société civile et des syndicats), la mise en place d'un modèle québécois explicitement néolibéral ne saurait se faire sans grande résistance et sans conséquences négatives. Si la population désirait un changement par rapport à la façon de faire du PQ, les changements proposés ne sont pas nécessairement ceux que la population envisageait en donnant le pouvoir au PLQ plutôt qu'à l'ADQ. Il en est résulté une stupéfaction, une incompréhension et maintenant une insatisfaction grandissante. On peut donc douter que le PLQ puisse « réinventer le Québec » en poursuivant dans la direction empruntée jusqu'ici. Mais, si ce gouvernement ne se réajuste pas et qu'il va jusqu'au bout dans le sens du néolibéralisme, les conséquences risquent d'être négatives, non seulement pour les régions mais aussi pour l'ensemble du Québec. Un gouvernement légitimement élu a le pouvoir de légiférer et de décréter pour modifier les institutions mais sa capacité de changer à court terme la structure sociale, les mentalités et les valeurs profondes d'une société demeurent réduites. En conséquence, l'instauration d'une régulation marchande de type néolibéral risque d'entraîner une forte incohérence dans la configuration québécoise.

C'est ce que Soskice et Hall (2003) suggèrent à la suite d'une analyse d'un grand nombre de modèles nationaux qu'ils ont regroupés en deux grandes catégories : des « économies libérales de marché » conformes au néolibéralisme et des « économies de marché coordonnées » reposant sur la concertation et le partenariat. Ces deux modèles ne se distinguent pas le fait que « l'un serait plus performant que l'autre, mais par le fait que l'un et l'autre font système : dans chacun d'eux, c'est parce que les éléments qui le composent s'emboîtent relativement bien que les firmes parviennent à trouver un environnement qui leur est favorable, donc à se révéler performantes ». Dès lors, « si les acteurs acceptaient des éléments épars de l'autre économie de marché, ils perdraient la cohérence interne de leur système et, du même coup, leur façon de produire de la performance » (Clerc, 2003). Par conséquent, si les changements proposés par le gouvernement Charest aboutissent, cela risque de nous donner les inconvénients des deux modèles, sans leurs avantages. Enfin, pour réaliser son projet, ce gouvernement devra adopter la voie du dirigisme étatique tout en perdant la concertation et la collaboration des grands acteurs sociaux, ce qui entraînera des coûts considérables, sans oublier une détérioration du climat social.

3. Existe-t-il un avenir pour le modèle québécois et pour un développement régional et local faisant une place non seulement à des partenariats avec le privé mais aussi avec la société civile en vue d'un développement plus équitable et intégrant le long terme, en un mot un développement durable ? Les analyses précédentes nous permettent de conclure que la voie néo-libérale, telle que proposée par le PLQ, ne semble devoir favoriser ni une meilleure prospérité, ni une réduction des inégalités sociales et régionales. Outre les conséquences négatives indiquées précédemment, cette voie pourrait entraîner la fin du modèle québécois comme variante d'un modèle d'économie concertée de marché. Mais en même temps, nos

analyses montrent aussi que le retour au modèle de la Révolution tranquille (au dirigisme d'État et aux approches venant d'en haut pour le développement régional) ne constitue guère une voie d'avenir. En somme, ni le modèle de la Révolution tranquille, ni celui du néolibéralisme ne nous semblent prometteur.

Cela dit, nous ferons un pas de plus, en avançant que le modèle partenarial, tel que mis de l'avant par le PQ au cours des dernières années, est nettement insuffisant pour penser l'avenir du modèle québécois et des régions. En premier lieu, le gouvernement du PQ est resté coincé entre le dirigisme d'État et le partenariat élargi, entre la centralisation et la décentralisation, entre des politiques sectorielles (dans le domaine économique et social) et des politiques misant sur l'intersectorialité. De plus, pour le développement régional et local, le gouvernement du PQ n'a pas accordé tous les moyens et l'attention nécessaires, s'en remettant à une éventuelle souveraineté pour faire un pas de plus. En deuxième lieu, le modèle partenarial n'a pas réussi à évoluer vers ce que certains appellent une « social-démocratie renouvelée » comme le suggéraient les expérimentations de la dernière décennie (Thériault, 2003). Il n'a pas réussi non plus à tirer le meilleur de la tradition social-démocrate, notamment le besoin de la redistribution et de la démocratisation.

Sans reprendre ce que nous avons exposé précédemment, relevons que les approches du développement régional et du développement local devraient s'appuyer sur une décentralisation qui encouragerait des gouvernances ouvertes à la participation des parties prenantes, y compris celle de la société civile et des institutions locales. Ces gouvernances s'inscriraient dans ce que nous avons appelé une démocratie plurielle appuyée par des formes appropriées d'imputation et d'évaluation. Cette démocratie élargie ne saurait s'épanouir sans la mise en place d'espaces publics et sans investissement dans les apprentissages collectifs nécessaires à la délibération et à l'émergence de nouvelles solidarités. Au plan socio-culturel, un véritable système régional ou local de développement, suppose que la « gouvernance collaborative » puisse s'appuyer à la fois sur la socialité et la régionalité, soit les deux logiques communautaires que sont « l'intelligence collective fondée sur la macroculture d'un système socio-technique et la logique de proximité de la cité-région » (Juillet, Paquet et Roy, 2001). Par la suite, on peut supposer que la gouvernance proposée et les solidarités qui la soutiennent, encourageraient l'arrimage du développement économique et le développement social, dans le cadre d'une économie plurielle ouverte à la synergie des secteurs publics, privés et d'économie sociale.

En termes d'approche politique, nos analyses ont montré qu'on ne peut s'en remettre ni au dirigisme étatique, ni au localisme. Autrement dit, les initiatives locales doivent être en mesure de mobiliser des ressources externes avec l'aide de l'État alors que les interventions de l'État (venant d'en haut) ont avantage à être pensées en liaison avec les communautés et les régions concernées et en tenant compte de l'ouverture de l'économie. Plus directement encore, les politiques de développement régional et les politiques nationales (sectorielles) ne peuvent plus être définies indépendamment les unes des autres, si l'on veut que le développement régional ne se limite plus à traiter les effets du mal développement ou encore à amender les politiques

nationales (Amin, Massey et Thrift, 2003). De tels objectifs sont d'autant plus difficiles à atteindre que les régions et les communautés locales sont passablement diverses en termes d'avantages (naturels et construits), de besoins et d'aspirations (Hérauld, 2003 : 654). Malgré une bonne connaissance de cette diversité, les politiques du développement local et régional ont eu tendance jusqu'ici à être définies selon un modèle unique et dans un rapport au centre, comme si elles n'entretenaient pas de relations entre elles (Proulx, 2003).

4. Enfin, du point de vue du renouvellement du modèle québécois, nos analyses laissent bien voir l'importance nouvelle du régional et du local. Si la mise en place du modèle de la Révolution tranquille supposait une mise à niveau des régions (les retardataires devaient s'adapter), la reconfiguration d'un modèle québécois dans le sens d'une social-démocratie renouvelée à l'ère de la mondialisation se fera, entre autres, à partir du régional et du local dans leur rapport à un État pour une inscription soucieuse d'altermondiation. En effet, suite à des demandes sociales portées par une grande diversité d'acteurs sociaux, suite à l'ouverture des frontières et aux transformations du système productif, sans oublier celle du mode de régulation et des formes de gouvernance, « le territoire entre désormais dans le jeu économique comme matrice d'organisation et d'interactions sociales, et non plus, d'abord comme stock ou assemblage de ressources techniques. » (Veltz, 1997 : 10). Paradoxalement, la mondialisation et la nouvelle économie s'accompagnent d'une revalorisation du territoire. Cela dit, les inégalités géographiques de développement ne disparaissent pas pour autant, mais le développement inégal ne résulte pas de la seule logique centre-périphérie : le mal développement peut désormais se retrouver au centre et le développement économique apparaît dans des zones autrefois considérées périphériques. En somme, la dynamique du développement s'est complexifiée pour reposer de plus en plus sur des avantages construits dont une grande partie relève du social et de la culture. Si cette nouvelle approche favorise les métropoles et les cités, c'est en raison des possibilités nouvelles qu'offrent les réseaux et les nouveaux supports technologiques qui permettent leur élargissement et leur densification. En somme, l'approche qui se dégage de notre analyse, donne plus de notes au clavier de ceux et celles qui veulent jouer dans le sens d'un développement plus équilibré, voire durable.



## BIBLIOGRAPHIE

- ALBERT, Michel. 1993. *Capitalisme contre capitalisme*, Paris, Seuil.
- AMIN, Ash, MSSEY, Doreen et Nigel THRIFT. 2003. *Decentrering the Nation. A radical approach to reginal inequality*, London, Catalyst, 43 p.
- BASTIDE, Roger. 1975. *Le sacré sauvage et autres essais*, Paris, Payot, 238 p.
- BECK, Ulrich. 2001. 1986. *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier, 522 p.
- BÉLANGER, P. R., M. GRANT et B.LÉVESQUE (dir.). 1994. *La modernisation sociale des entreprises*, Montréal, PUM.
- BÉLANGER, P.R., B.LÉVESQUE. 1992b. " Le mouvement populaire et communautaire: de la revendication au partenariat " in Gérard Daigle et Guy Rocher, *Québec en jeu*, Montréal, PUM, 1992, p. 713-747.
- BÉLANGER, Paul R., Michel GRANT et Benoît LÉVESQUE. 1994. *La modernisation sociale des entreprises*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 320 p.
- BÉLANGER, Yves. 1998. *Québec Inc. L'entreprise québécoise à la croisée des chemins*, Montréal, HMH, 202 p.
- BÉLANGER, Yves et Pierre FOURNIER. 1987. *L'entreprise québécoise. Développement historique et dynamique contemporaine*, Montréal, HMH, 188 p.
- BELLOFIORE, Riccardo. 2002. « Le capitalisme des fonds de pension », in Forum européen de confrontations, *Caractéristiques du capitalisme contemporain. Recherche d'alternatives. Capitalisme : quoi de neuf ?* Paris, Éd. Syllepse et Espace Marx, p. 55-69.
- BENKO, Georges et Alain LIPIETZ. 2000. *La richesse des régions. La nouvelle géographie socio-économique*, Paris, PUF.
- BENKO, Georges et Alain LIPIETZ. 1992. *Les régions qui gagnent*, Paris, PUF.
- BERGERON, Jean-Guy et Reynald BOURQUE, *Workplace Change in Québec. Public policy and the union response*, Kingston, Industrial Relations Centre (Queen's University), 1996, 15 p.
- BOLTANSKI, L. et E. CHIAPELLO. 1999. *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Éditions Gallimard, 817 p.
- BOURQUE, Gilles L. 2000. *Le modèle québécois de développement : de l'émergence au renouvellement*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

- BOYER, Marcel. 2001. *La performance économique du Québec* (Rapport bourgogne), Montréal, CIRANO (voir [www.cirano.qc.ca](http://www.cirano.qc.ca))
- BOYER, Robert. 2003. « Variétés du capitalisme et théorie de la régulation », *L'année de la régulation*, no 6 (2002-2003), Paris, Presses de Sciences Politiques.
- BOYER, Robert. 2002. *La croissance, début de siècle. De l'octet au gène*. Paris, La Découverte, 234 p.
- BOYER, Robert. 1997. « Les mots et la réalité », *La mondialisation au-delà des mythes*, Paris, La Découverte, 1997,
- BOYER, Robert. 1986. *Capitalisme fin de siècle*, Paris, PUF.
- BRUNELLE, Dorval. 1978. *La désillusion tranquille*, Montréal, HMH.
- CARRIER, Mario et Serge CÔTÉ. 2000. *Gouvernance et territoires ruraux. Éléments d'un débat sur la responsabilité du développement*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 344 p.
- COMEAU, Yvan and LÉVESQUE, Benoît. 1993. " Workers' Financial Participation in the Property of Enterprises in Québec ", in *Economic and Industrial Democracy, An International Journal*, Vol. 14 no 2, p. 233-250.
- CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE. 2001. *Pour des régions innovantes*, Québec, Gouvernement du Québec, 264 p.
- COOKE, Philip, Patries BOEKHOLT et Franz TODTLING (dir.). 2000. *The Governance of Innovation in Europe. Régional Perspectives on Global Competitiveness*, London et New York, 2000.
- CLERC, Denis. 2003. « Une nouvelle voie pour les capitalismes » *Alternatives économiques*, No 214, mai 2003, p. 79-81
- DELORME, R. et C. ANDRÉ. 1983. *L'État et l'économie. Essai d'explication de l'évolution des dépenses publiques en France, 1970-1980*, Paris, Seuil.
- DÉSY, M., M.FERLAND, B. LÉVESQUE et Y. VAILLANCOURT, *La conjoncture au début des années 1980 : enjeux pour le mouvement ouvrier et populaire*, Rimouski, Librairie socialiste, 210 p.
- DIONNE, Hugues. 1983. *Aménagement intégré des ressources et luttes en milieu rural*, Rimouski, GRIDEQ.
- HOLLINGSWORTH, J.R. et R. BOYER (dir.). 1997. *Contemporary Capitalism. The Emdeddedness of Institutions*, Cambridge, Cambridge University Press.

- ENJOLRAS, Bernard. 1995. *Le marché providence. Aide à domicile, politique sociale et création d'emploi*, Paris, Desclée de Brouwer.
- FAVREAU, Louis et Benoît LÉVESQUE. 1996. *Développement économique communautaire. Économie sociale et intervention*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- FONTAN, Jean-Marc, Juan-Luis KLEIN et Benoît LÉVESQUE. 2003.
- ESPING-ANDERSEN, Goasta. 1999. *Les trois mondes de l'État-providence. Essai sur le capitalisme moderne*, Paris, PUF, 312 p.
- GADREY, Jean. 1990. « Rapports sociaux de service : une autre régulation », *Revue économique*, No 1, pp. 193-213.
- GAGNON, Alain G. 1985. *Développement régional, État et groupes populaires*, Hull, Éditions Asticou.
- GIDDENS, Anthony. 1999. *The Third Way. The Renewal of Social Democracy*, Cambridge, Polity Press, 166 p.
- HALL, Peter et David SOSKICE. 2001. *Varieties of Capitalism. The Institutional Foundations of Comparative Advantage*. Oxford University Press, 560 p.
- HAMEL, Pierre et Juan-Luis KLEIN. 1996. « Le développement régional au Québec : un enjeu de pouvoir et discours politique », in Marc-Urbain PROULX (dir.), *Le phénomène régional au Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 293-311.
- HÉRAUD, JEAN-ALAIN. 2003. « Régions et Innovation », Philippe MUSTARD et Hervé PENAN (dir.), *Encyclopédie de l'innovation*, Paris, Economica, p. 645-664.
- HIRSCHMAN, Albert O. 1970. *Exit, Voice and Loyalty. Responses to Decline in Firms, Organizations, and States*, Cambridge (Mass), Harvard University Press, 162 p.
- HYDEN, Goran. 1998. " Building Civil Society at the Turn of the Millennium ", John Burbidge (Ed.), *Beyond Prince and Merchant. Citizen Participation and the Rise of Civil Society*, New York, Pact Publications, p. 17-46.
- JENSON, Jane. 1989. « Different but not exceptional : Canada's permeable fordism », in *Revue canadienne d'anthropologie et de sociologie*, 25, 1.
- JULIEN, Pierre-André. 1997. *Le développement régional. Comment multiplier les Beauce au Québec*, Québec, Éditions de l'IQRC, 142 p.
- JUILLET, Luc, PAQUET, Gilles et Jeffrey ROY. 2001. Le nouveau modèle québécois axé sur la gouvernance, Ottawa, Centre d'études en gouvernance (Université d'Ottawa), Document de travail 01-23 (ISSN 0701-3086)

- KLEIN, Juan-Luis. 1989. « Autonomie et dépendance des mouvements sociaux dans la régulation keynésienne », in Benoît LÉVESQUE, André JOYAL et Omer CHOUNARD (dir.), *L'autre économie, une économie alternative ?* Sillery, Presses de l'Université du Québec, p. 309-342.
- LANDRY, Réjean, Nabil AMARA et Moktar LAMARI. 2001. « Capital social, innovation et politiques publiques », ISUMA, *Canadian Journal of Policy Research/Revue canadienne de recherche sur les politiques*, Vol. 2 no 1, p. 63-71.
- LANDRY, Réjean, Moktar LAMARI, Richard NIMIJEAN. 1999. *Stimuler l'innovation par le développement de milieux créateurs : un examen des politiques et pratiques émergentes, réseaux du Québec pour la promotion des systèmes d'innovation (RQSI)*, Rapport de veille présenté à l'Observatoire de développement économique du Canada, DÉC, Montréal.
- LAPOINTE, Paul-André, BÉLANGER, Paul, CUCUMEL, Guy, LÉVESQUE, Benoît et Pierre LANGLOIS. 2003. « Nouveaux modèle de travail dans le secteur manufacturier au Québec », *Recherches sociologiques*, Vol. XLIV, no 2, p.313-347.
- LAVILLE, Jean-Louis. 1994. *L'économie solidaire. Une perspective internationale*. Paris, Desclée de Brouwer.
- LECLERC, Yvon et Claude BÉLAND. 2003. (sous la dir.), *La voie citoyenne. Pour renouveler le modèle québécois*, Montréal, Éditions Plurimedia (Collection Économie et Humanisme), 298 p.
- LÉVESQUE, Benoît. 2003. « Vers un modèle québécois de seconde génération », in Michel VENNES (dir.), *L'avenir du modèle québécois*, Montréal, Québec Amérique, 2003, p. 49-69.
- LEVESQUE, Benoît. 2003a. « Fonction de base et nouveau rôle des pouvoirs publics : vers un nouveau paradigme de l'État », in *Annals of Public and Cooperative Economics/Annales de l'économie publique sociale et coopérative*, Oxford, Blackwell, Vol. 74, no 1, p.489-512.
- LÉVESQUE, Benoît. 2003b. « Mondialisation, démocratie plurielle, économie sociale et plurielle », in *Économie et Solidarités*, Hors Série, p. 102-121
- LÉVESQUE, Benoît. 2002. « Le développement régional et local, avant et après la mondialisation », in L. FAVREAU, M. ROBITAILLE et D. TREMBLAY (dirs.) *Quel avenir pour les régions ?*, Hull, Université du Québec en Outaouais, p. 153-184.
- LÉVESQUE, Benoît. 2002a. « Le modèle québécois : un horizon théorique pour la recherche, une porte d'entrée pour un projet de société », *Alternatives économiques*, no 28 ([www.teluq.quebnec.ca/interventionseconomiques](http://www.teluq.quebnec.ca/interventionseconomiques))
- LEVESQUE, Benoît. 2001. « Le partenariat : une tendance lourde de la nouvelle gouvernance à l'ère de la mondialisation. Enjeux et défis pour les entreprises publiques et d'économie

- sociale », in *Annals of Public and Cooperative Economics/Annales de l'économie publique sociale et coopérative*, Oxford, Blackwell, Vol. 72, no 3, p. 223-238.
- LÉVESQUE, Benoît. 2001a. *Économie sociale et solidaire dans un contexte de mondialisation : pour une démocratie plurielle*, Communication présentée à la 2<sup>e</sup> Rencontre internationale tenue à Québec du 9 au 12 octobre 2001 sur le thème « Globalisons la solidarité », Montréal, Cahier CRISES et Cahier ARUC en économie sociale, 22 p.
- LÉVESQUE, Benoît, BOURQUE, Gilles L. et Éric FORGUES. 2001. *La nouvelle sociologie économique. Originalité et diversité des approches*, Paris, Desclée de Brouwer, 268 p.
- LÉVESQUE, Benoît, BÉLANGER, Paul R., BOUCHARD, Marie, MENDELL, Margie et alii. 2000. *Le Fonds de solidarité FTQ. Un cas exemplaire de nouvelle gouvernance*, Montréal, Fonds de solidarité FTQ, 108 p.
- LÉVESQUE, Benoît, COMEAU, Yvan, MARTEL, Denis, DESROCHERS, Jean et Margie MENDELL. 2003. *Les Fonds régionaux et locaux de développement en 2002*, Montréal, Cahier du CRISES, 83 p.
- LÉVESQUE, Benoît, MENDELL, Margie, M'ZALI, Bouchera, MARTEL, Denis, DESROCHERS, Jean. 2002. *Analyse de la gestion des fonds et des portefeuilles des CLD du Québec*, Montréal, Cahiers du CRISES, 56 p.
- LÉVESQUE, Benoît et Lucie MAGER. 1995. « L'institutionnalisation des nouvelles dynamiques de concertation locale et régionale au Québec : les acteurs sociaux à la recherche d'une stratégie gagnantes », in Alain G. GAGNON et Alain NOËL (dir.), *L'espace québécois*, Montréal, Québec/Amérique, p. 135-170.
- LÉVESQUE, Benoît (dir.). 1979. *Animation sociale, entreprises communautaires et coopératives*, Montréal, Éd. Albert Saint-Martin, 380 p.
- LIPIETZ, Alain. 1989. *Choisir l'audace. Une alternative pour le XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, La Découverte, 156 p.
- MARTIN, Pierre. 1995. « Le nationalisme québécois et le choix du libre-échange continental », in Alain G. GAGNON et Alain NOËL (dir.), *L'espace québécois*, Montréal, Québec/Amérique, p. 105-132.
- MATZNER, Egon et Wolfgang STEECK. 1991. *Beyond Keynesianism. The Socio-Economics of Production and Full Employment*, Aldershot, Edward Elgar Publishing Limited, 264 p.
- MIGUÉ, Jean-Luc. 1999. *Étatisme et déclin du Québec. Bilan de la Révolution tranquille*, Montréal, Les Éditions Varia, 246 p.
- MONNIER, Lionel et Bernard THIRY. 1997. « Architecture et dynamique de l'intérêt général », in Lionel MONNIER et Bernard THIRY (dir.), *Mutations structurelles et intérêt*

général. *Vers quels nouveaux paradigmes pour l'économie publique, sociale et coopérative ?* Bruxelles, De Boeck-Université, p.11-30.

NOËL, A. 1996. « Vers un nouvel État-providence ? Enjeux démocratiques », *Politique et Sociétés*, vol. 15 no 30, p. 1-28.

OCDE. 2001. *Perspectives territoriales de l'OCDE. Économise territoriales*. Paris, OCDE, 315 p.

OFFE, Claus et Ulrich PREUB. 1997. " Les institutions démocratiques peuvent-elles faire un usage efficace des ressources morales ? " in Claus OFFE, *Les démocraties modernes à l'épreuve*, Montréal et Paris, L'Harmattan, p.199-231.

PAQUET, Gilles. 2002. « La nouvelle gouvernance, la subsidiarité et l'état stratégique ». In OCDE, *La gouvernance au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris: OCDE, p. 219- 253

PAQUET, Gilles. 1999. *Oublier la Révolution tranquille. Pour une nouvelle socialité*, Montréal, Liber, 1999.

PAQUET, Gilles et Luc JUILLET (2001). *Pouvoir, démocratie et gouvernance en réseaux*. Commentaire sur « la gouvernance en tant que manière de voir » de Gilles Paquet.

PAQUET, Gilles, JUILLET, Luc et Francesca SCALA. 2001. *Gouvernance collaborative, imputabilités douces et contrats moraux : un cadre d'analyse*

PECQUEUR, Bernard. 2000. *Le développement local*. Paris, Syros (2<sup>e</sup> édition), 132 p.

PIORE, Michael J. 2002. « The Emergent Role of Social Intermediaries in the New Economy », in *Annals of Public and Cooperative Economics/Annales de l'économie publique sociale et coopérative*, Oxford, Blackwell, Vol. 72, no 3, p. 339-350.

PIORE, Michael J. et Charles F. SABEL. 1989. *Les chemins de la prospérité. De la production de masse à la spécialisation souple*, Paris, Hachette, 442 p. (Traduction: *The Second Industrial Divide*).

POLANYI, Karl. 1983. *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 420 p. (1<sup>ère</sup> édition : 1944)

PORTER, Michael E. 1990. *The Competitive Advantage of Nations*, New York, The Free Press.

PROULX, Marc-Urbain. 2003. *L'économie des territoires au Québec. Aménagement, gestion, développement*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 390 p

SALAI, Robert et Michael STORPER. 1993. *Les mondes de production*. Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en sciences sociales, 468 p.

- RAPPORT BERGER. 1994. *Pour financer le succès de la PME. Rapport du comité permanent de l'industrie*, Ottawa, 1994.
- RAPPORT BRUNET. 2003. *Rapport du groupe de travail sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque*, Québec, Gouvernement du Québec, 55 p.
- RAPPORT SAUCIER. 1984. *La capitalisation des entreprises au Québec*, Commission québécois sur la capitalisation des entreprises, Québec, Ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme, 72 p. et annexes.
- SAXENIAN, Anna Lee. 1994. *Regional Advantage. Culture and Competition in Silicon Valley and Route 128*, Cambridge, Harvard University Press, 226 p.
- SCHMITTER, P.C. 1992. "Interest Systems and the Consolidation of Democracies", dans A.G. MARKS et L. (dir.), *Reexamining Democracy*, Londres, Sage Publication, p. 156-181.
- STÖHR, Walter, 2003, « Development from Below. Vingt ans plus tard », in Jean-Marc FONTAN, Juan-Luis KLEIN et Benoît LÉVESQUE (dir.), *Reconversion économique et développement territorial*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 119-144.
- STREECK, Wolfgang, 1992, *Social Institutions and Economic Performance*. SAGE Publications, 248 p.
- THERIAULT, Joseph-Yvon, 2003, « L'avenir de la social-démocratie », in Michel VENNE (dir.), *L'annuaire du Québec 2004*, p. 631-639.
- THERIAULT, Joseph-Yvon, 1996, « De la critique de l'État-providence à la reviviscence de la société civile : le point de vue démocratique », in PAQUEROT, Sylvie (Dir.), *L'État aux orties ?* Montréal, Les Éditions Écosociété, p. 141-150.
- TRIGILIA, Carlo. 2002. *La sociologie économique. État, marché et société dans le capitalisme moderne*, Paris, A. Colin (Traduction de l'italien
- VAILLANCOURT, Yves. 1999. « Tiers secteur et reconfiguration des politiques sociales », in *Nouvelles Pratiques Sociales*, Vol. 11 no 2 et Vol. 12 no 1, p. 21-39.
- VAILLANCOURT, Y. 1996. « Sortir de l'alternative entre privatisation et étatisation dans la santé et les services sociaux », dans B. Eme, J.-L. Laville, L. Favreau et Y. Vaillancourt (dir.), *Société civile, État et Économie plurielle*, Montréal, Hull et Paris, CRISES, Université du Québec et CNRS, p.147-224.

- VAILLANCOURT, Yves et Jean-Louis LAVILLE. 1998. « Les rapports entre associations et État : un enjeu politique », in *Une solution, l'association? Socio-Économie du fait associatif*, in *Revue du MAUSS semestrielle*, no 11, p. 119-135.
- VELTZ, Pierre. 1996. *Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel*, Paris, PUF, 262 p.
- VERGATA, F. 2000. « Modèle américain ou modèle européen ? », in *L'État du monde 2001*, Paris et Montréal, La Découverte/Boréal, p. 66-76.
- WEBER, Max. 1965. *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Plon, 540 p.